Image not found or type unknown

peut-on licencier une personne sans indemnites et sans préavis

Par **mumu62360**, le **21/02/2012** à **09:28**

Bonjour,

Ma belle-mére a employé une aide ménagére depuis 2 ans en emploi direct avec cesu.
Depuis la première semaine de février, elle ne s'est pas présentée sans excuses et sans justificatif de sa part. Peut-on la licencier sans préavis et sans prime de licenciement en suivant la procédure, c'est à dire un entretien préalable et ensuite lettre de licenciement.
Ma belle mére, veuve depuis peu,agée de 79 ans, sans son aide à domicile la perturbe aussi bien moralement que physiquement. (Nous restons à 600 km de chez-elle)
Merci de votre réponse assez rapidement.

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **11:37**

Bonjour,
Il faudrait quand même avant vous enquérir de la situation de la salariée et de la raison de son absence par une ou plusieurs lettres recommandées avec AR...
Il existe plusieurs organismes de particuiliers-employeur trouvables sur le net qui pourraient vous informer...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés